



## RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

**Objet : Préavis N° 33/18 : Demande d'un crédit de CHF 280'000 pour l'équipement du quartier St-Michel**

**Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,**

La COGEFIN s'est réunie le mardi 11 septembre 2018 pour traiter du préavis cité en titre, et une délégation de 3 membres a assisté le jeudi 20 septembre à la séance de présentation du préavis à la commission ad hoc.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures CHF 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bienfondé ou sur les propositions émises.

### **Remarques et informations**

Comme mentionné dans le préavis, cet investissement n'a pas été planifié dans les plans des investissements 2018, mais il fait partie des obligations dictées aux communes. Par ailleurs, la Municipalité estime nécessaire d'effectuer ces travaux avant le début du chantier de St-Michel. La COGEFIN se rallie à l'avis de la Municipalité.

Les travaux à exécuter concerne l'assainissement de nos conduites d'eau claire et d'eau usée, les raccordements de ces services à la parcelle St-Michel et quelques travaux de remise de la zone communale du chantier chiffré à CHF 10'850.- (trottoir côté sud de l'avenue de Bussy ainsi que le déplacement de la chambre EC située sur le carrefour).

La commune a signé avec les promoteurs une convention concernant les différents travaux d'intérêt public à exécuter (construction d'un trottoir le long de l'avenue de Lucens, installation de mats pour les luminaires, déplacement de la conduite d'eau claire du domaine privé sur le domaine public coté av. de Lucens) ainsi que les taxes causales s'y rapportant. Celle-ci précise entre autres que l'émolument au permis de construire va s'élever à 5 ‰ du CFC 2 (CFC = code des frais de construction, CFC 2 : valeur du bâtiment brute et honoraires d'architecte et d'ingénieurs).

La valeur du CFC 2 est évaluée à environ CHF 40'000'000, l'émolument à percevoir pour les raccordements eau claire / eau usée va s'élever à environ CHF 200'000.- pour l'ensemble des constructions.

De plus, les taxes annuelles d'entretien des canalisations d'EC et d'EU peuvent être estimées, pour les 6 immeubles, à plus de CHF 12'000.-

Il est à noter que rien ne garantit que le promoteur construise les 6 bâtiments en une fois.

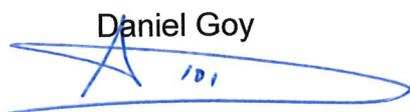
### **Conclusions**

Au vu des éléments développés plus haut la COGEFIN vous propose d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions suivantes :

## **Le Conseil Communal de Moudon**

- vu le préavis de la de la Municipalité n° 33/18,
  - ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN (41/4RC),
  - attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
1. **Autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre des travaux d'infrastructure pour la mise en place des services communaux utiles aux constructions du quartier de St-Michel,**
  2. **Accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 280'000.- TVA incluse, dont à déduire tout subside éventuel,**
  3. **Prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan dans les comptes concernés,**
  4. **Prend acte que ces travaux seront amortis au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de trente ans,**
  5. **Autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché et sous réserve du 143 LC (loi sur les communes).**

Au nom de la COGEFIN, le rapporteur ad hoc

Daniel Goy  


Présents à la séance du 11 septembre 2018 :

Mme Demierre, MM. Benjamin, Demierre, Goy, Isufi, Müller et Piguet.

Excusée :

Mme Guex-Ombelli

Présents à la séance du 20 septembre 2018 :

Mme Guex-Ombelli, MM. Benjamin et Goy